



MOTO CLUB DE LEYSSARTROU

ENDURANCE TT MOTO

REGLEMENT PARTICULIER

Epreuve inscrite au calendrier du championnat de ligue d'Aquitaine d'endurance TT 2014

Règlement particulier ENDURANCE MOTO

Définition :

Le MOTO CLUB DE LEYSSARTROU organise une épreuve d'Endurance tout terrain le **17 et 18 MAI 2014**, sur la commune de Saint Jory Las Bloux (24 160) au Domaine de Leyssartroux

Terrain :

Nature du sol : terre

La ligne de départ fait 150 mètres de long sur une largeur de 25 mètres

Le circuit est de type Endurance TT, il a une longueur de 7km et une largeur de 3 à 10 mètres

Pilotes admis :

Tous les pilotes âgés de plus de 16 ans, titulaires d'une licence délivrée par la FFM

Catégories :

E1- 100 à 125 cc 2T et de 175 à 250 cc 4 t NCA et NCB ou licence à la journée

E2- 175 à 250 cc 2T et de 290 à 450 cc 4 t NCA et NCB ou licence à la journée

E3- 290 à 500 cc 2T et de 475 à 650 cc 4 t NCA et NCB ou licence à la journée

Féminine

Vétéran

Engagements :

Les droits d'engagements sont fixés à **60 euros** pour les solos et à **82 euros** pour les duos (transpondeurs compris). **POUR LES CHEQUES METTRE A L'ODRE DU MOTO CLUB LEYSSARTROUX** La clôture des engagements est fixée au **03 MAI 2014**. Passé cette date, aucun engagement ne sera remboursé sans présentation d'un certificat médical

Les engagements dûment complétés sont adressées à **ROCHE Nicolas LEYSSARTROUX 24 160 SAINT JORY LAS BLOUX** accompagnés du chèque.

Notification de la confirmation d'engagement :

Pour recevoir votre confirmation d'engagement veuillez nous envoyer une enveloppe timbrée au tarif en vigueur à votre nom et adresse ou **votre adresse mail écrite lisiblement.**

Chronométrage :

Le chronométrage s'effectuera par « **transpondeur** », une caution de **200 euros** sera exigée par chèque à l'ordre de la FFM. Cette caution vous sera rendue lors de la restitution du transpondeur

Durée de l'épreuve :

MOTO 3h00

Vérifications administratives :

- Le **samedi 17 MAI 2014** de 16h00 à 19h00 MOTO
- Le **dimanche 18 MAI 2014** de 8h00 à 10h00 MOTO
- Le pilote devra se présenter avec sa licence 2014, son CASM ou PERMIS de conduire (document original), sa confirmation d'engagement et d'une autorisation parentale pour les pilotes mineurs



- Pour les licences une épreuve, vous devez fournir un certificat médical de moins d'1 an, présenter un CASM ou PERMIS de conduire + sa photocopie à joindre au dossier et régler 75 euros de frais de licence (Disponible en téléchargement sur le site de la FFM) **AUCUNE LICENCE A LA JOURNEE NE POURRA ETRE DELIVREE SUR PLACE**

Vérifications techniques :

- Le pilote devra se présenter au contrôle technique avec son casque, sa dorsale homologuée, sa machine propre avec un N° conforme, le pot d'échappement ne devra pas excéder 112 décibels maxi pour les 4T et les 2T et un extincteur
- Les réservoirs ne devront pas contenir plus de 22 litres ni dépasser la hauteur du guidon,
- Toute machine ou équipement non conforme, empêchera le départ du pilote et le droit d'engagement ne sera pas remboursé

Environnement :

Pour le respect de l'environnement, il est interdit de jeter les détritrus sur place

Les tapis de sols sont obligatoires au parc coureur et au stand

Un bidon de récupération des huiles usagées sera mis à disposition sur le parc coureur

Essais :

Les essais sont obligatoires et seront couverts qu'aux machines ayant été acceptées au contrôle technique

Chaque pilote devra parcourir au minimum un tour sans quoi le départ lui sera refusé et le droit d'engagement ne sera pas remboursé

Départ :

Les machines devront être mises en place 15 minutes avant le départ aux emplacements prévus

Les places seront données en fonction du résultat aux essais chrono

Stands :

3 personnes et le pilote seront admis dans les stands, elles devront être titulaires d'une licence LAP ou pilote

Il est interdit de fumer dans les stands

Le pilote est **RESPONSABLE** de ses accompagnateurs

Ravitaillements :

Le ravitaillement s'effectuera obligatoirement au stand (12m²) moteur arrêté.

Tous les pilotes devront obligatoirement passer au stand au moins **UNE** fois pour ravitailler sous peine de sanctions (tour de pénalité)

Fin de course :

Une fois le temps de la durée réglementaire de la catégorie en compétition écoulé, la course sera considérée comme terminée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur le premier pilote classé

Dès l'arrivée du premier, les suivants disposeront de 20 minutes pour passer la ligne d'arrivée à défaut le dernier tour commencé ne sera pas comptabilisé

Réclamations :

Les réclamations doivent être posées conformément à la disposition du code sportif FFM

Jury :

Le jury fera appliquer le règlement de la compétition concernée et prendra la décision qui s'impose en accord avec les règlements fédéraux des 2 disciplines

Sanctions :

- ✓ Exclusion : fumer dans les stands, couper ou sortir volontairement de la piste
- ✓ Départ refusé : machine non conforme avant l'épreuve, essais non effectué

- ✓ 2 tours de pénalité : si mise en route non effectuée au départ par le pilote, démarrage à la poussette avant autorisation, non respect du signal par un des commissaires, vitesse excessive dans les stands de ravitaillement assistance dans le stand contraire au règlement

Tout pilote qui ne respecte pas le tracé sans autorisation sera pénalisé

Sécurité :

Seront présent un médecin, une équipe de secourisme, deux ambulances, téléphones portables, extincteurs et commissaires de piste en nombre suffisant. Le SAMU et le SDIS seront prévenus

Officiels :

Directeur de course : M CHAUMOND Bernard n° 1309

Commissaires sportif : M. DUPUY Bernard n° 9465
M. DESFARGES Alain n° 8065
M. MARTINE Alain n° 139633

Commissaires de piste : en nombre suffisant

L'engagement complet est à adresser à :

**ROCHE Nicolas LEYSSARTROU 24 160 SAINT JORY LAS BLOUX
TEL : 05 53 05 04 01 / 06 11 82 28 78 / 06 75 61 84 24**

Prix et coupes :

Une coupe aux 3 premiers scratch

Une coupe aux 3 premiers NCA

Une coupe aux 3 premiers de chaque catégorie

LE MOTO CLUB SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LES HORAIRES EN CAS D'INTEMPERIES OU EN CAS DE FORCE MAJEURE.

VISA DU MOTO CLUB

VISA LIGUE

VISA FFM

HORAIRES PREVISIONNELS

SAMEDI 17 MAI 2014

15h00 à 19h00 – Vérifications administratives et techniques QUADS et MOTOS

DIMANCHE 18 MAI 2014

7h30 à 10h00 – Vérifications administratives et techniques QUADS et MOTOS

8h35 – Mise en place des commissaires et du service de sécurité

8h55 à 9h35 – Essais libres et essais chrono CHAMPIONNAT DE LIGUE QUAD

9h45 – Mise en place sur la ligne de départ des quads Championnat de LIGUE

10h00 – *Départ QUAD 2h00 de course Championnat de Ligue*

12h15 – Repas

13h15 – Remise des prix QUAD

13h40 – Mise en place des commissaires et du service de sécurité

14h00 à 14h40– Essais libres et essais chrono CHAMPIONNAT DE LIGUE MOTO

14h50 – Mise en place sur la ligne de départ des motos Championnat de LIGUE

15h00 – *Départ MOTO 3h00 de course Championnat de Ligue*

18h30 – Remise des prix MOTO

AMIS PILOTES

NOUS TENONS A VOUS INFORMER QUE LE SITE SERA OUVERT DURANT TOUTE LA MANIFESTATION AUX
HORAIRES SUIVANTS :

LE SAMEDI :

- OUVERTURE DU SITE : **8H00**
- FERMETURE DU SITE : **MINUIT**

LE DIMANCHE :

- OUVERTURE DU SITE : **6H00**
- FERMETURE DU SITE : **23H00**



MOTO CLUB DE LEYSSARTROU

ENDURANCE – MOTO 17 et 18 MAI 2014

ENGAGEMENT MOTO

NCA E1	NCA E2	NCA E3	DUO	FEMININE
NCB E1	NCB E2	NCB E3	SOLO	VETERAN

PILOTE N°1	PILOTE N°2
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance	
Adresse complète + MAIL :	
Téléphone	
Licence et N° :	
Moto club :	
N° de permis	
N° CASM :	
Date d'obtention :	

MOTO 1	MOTO 2
Marque :	
Cylindrée 2T 4T	2T 4T

DROIT D'ENGAGEMENT

– SOLO **60 EUROS**
– DUO **82 EUROS**

} TRANSPONDEUR COMPRIS

POUR LES CHEQUES METTRE A L'ODRE DU **MOTO CLUB LEYSSARTROUX**

ENGAGEMENTS COMPLETS A RETOURNER à ROCHE Nicolas LEYSSARTROU 24 160 SAINT JORY LAS BLOUX

Le concurrent soussigné :

Reconnais avoir pris connaissance du règlement, en accepte les termes et s'engage à les respecter.

S'engage à respecter toutes décisions prises à son égard par le directeur de course ou les commissaires de course chargés du bon déroulement de l'épreuve.

Reste responsable des accidents qui pourront lui survenir personnellement en dehors des risques garantis par sa licence.

Date :

Signature du pilote

Du responsable légal pour les mineurs

Précédé de la mention « Lu et approuvé »